Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique

99 | 2006 :
Relectures d'histoires coloniales
CHANTIERS

« Années de plomb » : la bataille des mémoires sur la dictature civile-militaire au Brésil [1]

Benito Bisso-Schmidt

p. 85-102

Résumé

A partir d'une réflexion sur le débat entre les historiens à propos des usages politiques du passé, cet article, issu d'une intervention prononcée dans le cadre d'un séminaire de l'EHESS, analyse la bataille des mémoires concernant la période de la dictature civile-militaire au Brésil (1964-1984). À cet égard, trois catégories de discours s'affrontent : le discours gouvernemental, celui des militaires, et enfin celui des militants de gauche, des victimes de la torture et des familles des morts et disparus politiques. Dans ce contexte, la question de l'ouverture des archives, devenues le principal « lieu de mémoire » que se disputent les protagonistes de la controverse, représente un enjeu crucial. Se trouve également interrogée la position de l'historien par rapport à un débat de société majeur, fortement investi par le champ politique et sensible pour l'ensemble des citoyens.

Entrées d'index

Mots-clés : archives, Brésil, dictature, mémoire, victimes
Géographie : Brésil
Chronologie : XXe siècle

Texte intégral

1 Cet article propose une réflexion sur le débat très actuel entre les historiens à propos des usages politiques du passé (voir Hartog et Revel, 2001) et, plus spécifiquement, sur la bataille des mémoires relative à la dictature civile-militaire au Brésil (1964-1984). Je

vais diviser le texte en trois temps : tout d'abord, je vais mentionner quelques présupposés théoriques de mon approche et formuler des considérations sur l'émergence de la mémoire en tant que l'une des préoccupations centrales des sociétés occidentales, plus précisément de l'historiographie à partir du milieu des années 1970 ; dans un deuxième temps, je vais me pencher sur la constitution d'une « culture de la mémoire » au Brésil depuis la fin des années 1980 ; enfin, je vais revenir sur le thème spécifique de l'article, en analysant les batailles entre trois discours de mémoire relatifs à la dictature civile-militaire brésilienne : le discours gouvernemental, le discours des militaires et celui des militants de gauche, des victimes de la torture et des familles des morts et disparus politiques.

2 Cela fait déjà plus d'une décennie que la mémoire s'est imposée aux historiens comme objet de réflexion incontournable. En France, l'ouvrage collectif *Lieux de Mémoire* (1984-1993), dirigé par Pierre Nora, fut la grande référence de cette « vague mémorielle » qui a balayé l'historiographie.

3 La perspective de Nora reprend dans l'essentiel la tradition inaugurée par Maurice Halbwachs qui souligne l'aspect social et collectif de la mémoire, ainsi que son ancrage spatial (Valensi, 1995, p. 1272). De plus, l'historien souligne – toujours en suivant la voie ouverte par le sociologue durkheimien – l'opposition profonde qui sépare la mémoire et l'histoire, c'est-à-dire le caractère affectif et sacralisant de la première et l'approche rationnelle et laïcisante de la seconde. Il y a néanmoins une différence importante entre les réflexions des deux auteurs : Halbwachs souligne la fonction positive (renforcer la cohésion sociale par l'adhésion spontanée) de la mémoire collective – dont la forme la plus achevée est la mémoire nationale –, alors que Nora cherche justement à la déconstruire, en mettant en évidence les auteurs et les processus intervenant dans sa constitution et sa formalisation. D'après Michael Pollack (1989, p. 4) :

> « [...] la reconnaissance du caractère potentiellement problématique d'une mémoire collective annonce déjà l'inversion de perspective qui marque les travaux actuels sur le phénomène. Dans une perspective constructiviste, il ne s'agit plus d'aborder les faits sociaux comme des choses, mais d'analyser comment les faits sociaux deviennent des choses, comment et pour qui ils sont solidifiés et dotés de durée et de stabilité ».

4 Toujours selon Pollack, « cette prédilection actuelle des chercheurs pour les conflits et les disputes au détriment des facteurs de continuité et de stabilité » serait liée aux « véritables *batailles de la mémoire* » engagées en Europe, surtout à partir de la moitié des années 1970.

5 François Hartog (1995, p. 1226) prend comme référence cette même période – la moitié des années 1970 – pour analyser le projet des *Lieux de mémoire,* en affirmant que l'ouvrage serait un symptôme des failles du régime d'historicité présentiste : le présent, qui auparavant semblait se suffire à lui-même, devient alors inquiet, « en quête de racines et d'identité », « incapable de combler l'écart, à la limite de la rupture qu'il a lui-même creusée entre champ d'expérience et horizon d'attente ». Trois mots résumeraient cette transformation : mémoire, patrimoine et commémoration, et tous les trois en indiquent un autre « qui en est comme le foyer : l'identité ».

6 Les débats suscités par l'ouvrage de Nora ont soulevé une question importante : jusqu'à quel point ses réflexions, et en particulier la notion de *lieux*, peuvent être appliquées à d'autres réalités sociales, à des réalités qui ne soient pas françaises ? Tout en insistant sur la « singularité du cas français », l'auteur affirme cependant : « Tous les pays ont des raisons de voir remonter le passé, mais pas tout le passé, ni toutes les raisons en même temps ! » (Nora, 1994, p. 190). Toutefois, son exemplification se limitait à d'autres régions de l'Europe. Lucette Valensi (*idem, ibidem*) pose encore une autre question : « Si Pierre Nora fait école, les résultats ne risquent-ils pas d'être plus répétitifs que cumulatifs ou novateurs ? »

7 Malgré ces restrictions, la culture de la mémoire s'est répandue dans différentes régions de la planète, en acquérant un aspect mondialisé. Pourtant, Andreas Huyssen (2000, p. 16) signale que « [...] même si les discours de mémoire peuvent paraître, d'une certaine manière, un phénomène global, dans leur sein ils sont liés aux histoires

de nations et d'États spécifiques ». Autrement dit, si certains thèmes et catégories tels que mémoire, oubli, lieux, amnésie, commémoration, patrimoine, conservation, identité, etc. circulent transnationalement, ils acquièrent des contours et des contenus spécifiques dans chaque espace national (c'est le cas, par exemple, de l'holocauste en Allemagne, de la déstalinisation des pays de l'Est européen, de l'apartheid en Afrique du Sud). Ainsi, je pense que, pour échapper au risque de « résultats répétitifs » évoqué par Lucette Valensi, il faut établir une articulation correcte entre les dimensions globale et nationale des discours de mémoire contemporains. C'est en partant de là que je vais maintenant évoquer le cas brésilien.

8 Sans doute peut-on situer – avec l'imprécision chronologique caractéristique des phénomènes de la mémoire – les premiers signes de l'émergence d'une culture de la mémoire au Brésil à la fin des années 1980. À cette période, deux événements ont mobilisé les débats publics et l'attention des historiens : le centenaire de l'abolition de l'esclavage (1988) et celui de la proclamation de la République (1989). Encouragés par le retour à la démocratie politique et par la promulgation d'une nouvelle Constitution, des intellectuels et des mouvements sociaux (comme le Mouvement Noir) se sont attachés à relire l'histoire brésilienne, en cherchant à déconstruire des interprétations consolidées. Ils ont notamment montré que l'abolition de l'esclavage et l'instauration de la République ont été autant le fruit de décisions de l'élite politique que le résultat d'une forte pression populaire.

9 Au cours des années 1990, on a assisté à une dissémination des discours de mémoire dans le pays. Le gouvernement, les organisations non gouvernementales et des initiateurs privés ont commencé à investir des ressources dans des projets liés à la mémoire, au patrimoine et aux différentes commémorations. En plus d'élargir le champ de travail des historiens, de telles initiatives ont été pensées comme des stratégies efficaces de marketing, dans une logique de mercantilisation et de spectacularisation de la mémoire (Huyssen, 2000, p. 21). Mais il convient de se poser la question suivante : pourquoi les discours de la mémoire sont-ils devenus justement à ce moment-là un moyen aussi efficace pour faire vendre des produits, des idées et des images ? On pourrait dire qu'une partie de la société brésilienne a été également confrontée aux « failles du présentisme », en déplaçant son intérêt des « futurs présents » caractéristiques de la culture moderniste – ce n'est pas par hasard que l'un des slogans de la dictature civile-militaire était : « Ça c'est un pays qui va de *l'avant* ! » – vers les « passés présents » de la culture de la mémoire mondialisée (*idem, ibidem*).

10 La « vague mémorielle » a atteint son apogée à la veille des commémorations des 500 ans de la « découverte » du Brésil par le Portugal en 2000. Des maisons d'édition se sont hâtées de lancer d'innombrables ouvrages sur l'histoire du pays, et plus particulièrement, bien sûr, sur l'époque coloniale. Dans le contexte universitaire, on a réalisé des séminaires, on a publié des numéros spéciaux de revues et les recherches sur l'histoire coloniale ont été valorisées. Des films et des mini-séries de télévision ont également cherché à retracer la période, généralement sur un ton satirique, en tentant d'identifier les origines du Brésil contemporain dans le moment fondateur de la découverte.

11 Une manifestation évidente de la spectacularisation des commémorations fut l'initiative, ratée, de construction d'une réplique du vaisseau amiral de la flotte de Pedro Álvares Cabral, le « découvreur » du Brésil. L'embarcation devait refaire le voyage réalisé en 1500, mais elle n'a pas réussi à arriver à Porto Seguro, dans l'État de Bahia. Dans la même ville en effet, une manifestation d'Indiens, de travailleurs ruraux sans terre, de Noirs, de punks et de pauvres fut violemment réprimée par la police. Quelques jours auparavant, un monument de protestation érigé par les Indiens de la région avait été détruit. Plus précisément, il s'agissait d'une lutte pour l'appropriation des lieux de mémoire, pour le sens de la commémoration – célébration de l'héritage lusitain ou dénonciation des inégalités « historiques » de la société brésilienne ? – et, en dernière instance, sur le sens de l'identité nationale.

12 Tous les événements évoqués jusqu'ici – abolition de l'esclavage, proclamation de la République et « découverte » du Brésil – ont été mis en évidence dans les débats intellectuels et politiques en raison de leur caractère au minimum centenaire. Les combattants des luttes de mémoires engendrées par ces événements n'étaient pas,

évidemment, témoins des événements objets de la lutte. Il ne s'agissait donc pas d'une dispute relative à la « vision » – au sens littéral du terme – correcte de tel ou tel fait, mais d'héritages supposés qui, enracinés dans le passé, conformeraient des identités présentes.

13 En 2004, la situation fut sensiblement différente : les anniversaires « aux chiffres ronds » des trois événements de l'histoire récente du Brésil ont placé sur le devant de la scène publique la figure du témoin. Je fais allusion ici au cinquantenaire du suicide du président Getúlio Vargas, lequel a gouverné le pays de 1930 à 1945 et de 1950 à 1954, d'abord comme dictateur, puis comme président élu ; aux 40 ans du coup d'État militaire de 1964 et aux 20 ans de la campagne des *Diretas Já* (Élections Directes Tout de suite), mouvement populaire qui a contribué de manière décisive à la fin de la dictature. La voix des protagonistes et des acteurs secondaires de ces événements fut écoutée et enregistrée avec grand soin, soit par écrit, soit à travers des moyens audiovisuels. En traduisant cet élan commémoratif, un trait s'est consolidé dans l'historiographie brésilienne, trait qui avait déjà été détecté dans la conjoncture historiographique française en 2001 par Hartog et Revel (2001, p. 20) : « [...] le primat du "contemporain" ou du "présent" comme catégorie dominante [...] ».

14 Il est important de souligner que dans le cas du coup d'État de 1964 et de la dictature civile-militaire, une mémorialistique abondante et diversifiée précède de plusieurs années la « commémoration » de 2004. Ainsi, l'anniversaire du début des « années de plomb » – appellation communément donnée à la période dictatoriale – a servi en même temps à raviver une bataille de mémoires déjà ancienne et à y ajouter de nouvelles armes et de nouveaux objectifs.

15 Cette bataille a commencé au milieu des années 1970, favorisée par le climat de détente politique d'ouverture « lente, graduelle et sûre » du régime militaire, annoncée par le général président Ernesto Geisel (1974-1978). Dès lors, des mémoires auparavant « souterraines » (Pollak, 1989) ont fait surface, surtout sous la forme de livres et d'interviews dans la presse, et ce aussi bien de la part de militaires collaborateurs de la dictature que de militants de gauche. De telles œuvres ont, en quelque sorte, donné suite à la lutte politique de la période (Martins Filho, 2002, p. 178).

16 Dans leurs récits, les opposants au régime suivent généralement l'un des deux chemins suivants : soit ils font une autocritique de leur participation à la lutte armée, en questionnant les directives et les stratégies de la gauche traditionnelle et en misant sur d'autres formes d'action politique (les mouvements féministes et écologiques, par exemple) fortement inspirées par l'esprit libertaire de 68 ; soit ils louent l'héroïsme de la résistance des militants de gauche et réaffirment les idéaux révolutionnaires ayant motivé leur combat passé. Du côté des militaires, il y a également des divisions : certains assument la défense inconditionnelle des idées qui ont motivé le coup d'État, d'autres dénoncent le détournement des projets d'origine (Cardoso, 1997).

17 Tous ces discours de mémoire cherchent à asseoir la « vérité des faits », en revendiquant chacun le *statut* de « preuve » et, par conséquent, en demandant aux lecteurs de leur faire confiance sur ce qui est raconté. En fin de compte, comme le souligne Paul Ricoeur (2000, p. 205), la « structure dialogale du témoignage en fait immédiatement ressortir la dimension fiduciaire : le témoin demande à être cru. Il ne se borne pas à dire : "J'y étais", il ajoute : "Croyez-moi" ».

18 Le caractère de « preuve » de ces mémoires apparaît cependant particulièrement problématique pour deux raisons. D'une part, en raison de l'inaccessibilité, jusqu'à aujourd'hui, d'une bonne partie des archives de la répression, qui pourraient confirmer ou contester le contenu de ces souvenirs. Ensuite, en raison de l'ambiguïté même de la notion de vérité dans lesdites « écritures de soi » (comme les autobiographies ou les Mémoires) ; cette notion oscille entre la « vérité factuelle », objective et mise à l'épreuve (scientifique et/ou juridique) et la « vérité intérieure », la sincérité de celui qui se souvient (Gomes, 2004, p. 13-4).

19 Il convient d'ajouter que c'est dans la première moitié des années 1970 qu'a débuté au Brésil la lutte des familles de prisonniers, de morts et de disparus politiques. Des groupes se sont organisés dans différentes régions du pays, aussi bien pour exiger de l'État des informations sur la mort et la disparition de proches que pour dénoncer les tortures et les conditions dégradantes infligées aux personnes incarcérées. Cette lutte

est devenue encore plus intense à partir de la fin de l'année 1973 et tout au long de l'année 1974, quand il n'y a plus eu de victimes officielles – toutes furent considérées comme « disparues ».

20 La promulgation de la Loi de l'Amnistie proposée par le gouvernement du général João Figueiredo le 28 août 1979 frustra les attentes des opposants au régime. La loi cherchait à instaurer par décret une réconciliation nationale, basée sur l'oubli du passé. Ainsi, on amnistiait aussi bien les prisonniers politiques, les exilés et les clandestins, que les mandataires et les responsables de tortures et d'assassinats. Suzana Lisboa, représentante des familles à la Commission des Morts et Disparus Politiques de l'État du Rio Grande do Sul, évoque sa frustration :

> « L'amnistie conquise a rendu au pays les prisonniers politiques, les exilés et les clandestins, mais les morts et les disparus ne sont pas revenus, même pas sous la forme d'un acte de décès. [...] Les tortionnaires, les mandataires et les responsables des tortures et assassinats n'ont pas été condamnés ni jugés ou cités dans des procès criminels, la plus grande partie est restée dans l'anonymat jusqu'à aujourd'hui. Pourquoi ont-ils alors été amnistiés ? Pas pour l'empire de la loi, mais à travers une interprétation de la loi selon laquelle l'ouverture politique pourrait reculer s'il y avait eu de la part de l'opposition une posture *revanchiste.* »

21 Après l'amnistie, la bataille des mémoires au sujet de la dictature civile-militaire a continué. Les opposants au régime justifiaient la diffusion de leurs récits par l'appel au « devoir de mémoire ». Pour certains, ce devoir se manifestait sous la forme d'un appel intérieur, lié à l'impossibilité d'oublier. Tel est le cas du journaliste et avocat Flávio Tavares, qui a participé à la lutte armée de la décennie 60. Dans son livre *Memórias do esquecimento* (Mémoires de l'oubli), il affirme de manière poétique :

> « Je me souviens tellement de tant de choses ou de tout que, peut-être pour ça, j'ai essayé d'oublier. [...] Oui, ma douce, ce que mes yeux ont vu parfois j'ai envie de les aveugler.
>
> Oublier ? Impossible, car ce que j'ai vu est aussi retombé sur moi, et le corps ou l'âme meurtris ne peuvent éviter à l'esprit d'oublier ou de se souvenir. Je suis un esclave dément de l'esprit.
>
> [...] La seule solution est de ne pas oublier.
>
> Et pour ne pas oublier je te raconte, ma douce. Comme un cri de conte. Écoute et lis. »

22 Face à tant de souvenirs, raconter devient impératif. « Esclave de l'esprit », l'auteur sollicite la complicité d'une interlocutrice imaginaire et de nous tous, ses lecteurs : écoutez-moi, lisez-moi et croyez-moi !

23 D'autres anciens militants de gauche donnent un caractère collectif à leurs témoignages personnels, à l'image de ce que firent beaucoup de survivants de l'Holocauste. D'après eux, se remémorer les atrocités commises par la dictature signifie donner la parole à ceux qui n'ont pas pu raconter. C'est dans ce sens que je cite le témoignage de Cecília Coimbra, fondatrice et actuelle vice-présidente du Groupe *Tortura Nunca Mais* (Torture Plus Jamais), paru dans une revue brésilienne : « [...] par ma bouche, beaucoup de personnes parlent, des personnes qui n'ont pas pu parler, qui se sont déstructurées. [...] On a survécu à ça, on doit en parler » (*Caros Amigos*, 11/2004, p. 32).

24 Enfin, pour beaucoup de victimes du régime, le souvenir a un sens politico-pédagogique : il s'agit d'apprendre avec le passé afin d'éviter, dans le présent, la répétition d'événements similaires. Selon Suzana Lisboa : « Nous – familles et combattants – nous avons survécu [...] pour dire *Plus jamais* ! » (Lisboa, 2004, p. 163).

25 Quant aux militaires, dans leur quasi-unanimité, ils considèrent comme « revanchiste et inopportune » l'attitude de ceux qui insistent pour parler des « caves » de la dictature. D'après eux, une telle posture viole le principe même de l'amnistie qui présuppose de « remettre les comptes à zéro [...], oublier » (Martins Filho, 2002, p. 180). Jarbas Passarinho, l'un de ces militaires, personnage clé du régime militaire, affirme : « [...] les vainqueurs par les armes ne prônaient pas le pardon, qui présuppose

du regret, mais l'oubli mutuel, fondamental pour la réconciliation, en oubliant les passions. Douce erreur. Seuls les victorieux ont oublié » (in Martins Filho, 2002, p. 180-1).

26 Le grand sujet de heurt de ces récits antagoniques concerne la question de la torture. Dans les souvenirs des opposants au régime, la pratique des tortures physiques et psychologiques est centrale et contient, évidemment, une forte charge de dénonciation. De leurs côtés, les militaires tiennent à dire que de telles pratiques étaient épisodiques et, surtout, étaient méconnues des échelons supérieurs ; au mieux, ils concèdent qu'« il y a eu des excès des deux côtés » (Martins Filho, 2002, p. 191).

27 Ces dernières années, la mémoire des victimes semble avoir gagné la bataille. Actuellement, peu nombreux au Brésil sont ceux qui nient l'existence de la torture pendant le régime militaire. D'autre part, rares sont ceux qui s'identifient publiquement à la dictature (y compris ceux qui ont incontestablement participé à son fonctionnement). Dans la version diffusée par les grands moyens de communication, une image prévaut : « la société brésilienne a vécu la dictature comme un cauchemar qu'il faut exorciser [...] » (Reis, 2000, p. 9). Dans cette perspective, les militants de gauche sont présentés comme des jeunes héroïques, rebelles et généreux, mais aussi naïfs et ayant commis l'erreur de soutenir un projet promis d'avance à l'échec. Ils auraient adhéré à la lutte armée pour défendre la démocratie et par réaction désespérée au manque d'alternatives politiques justes. On oublie, ainsi, que dans de nombreux groupes le projet de la lutte armée précède le coup d'État militaire lui-même, et que la démocratie n'était pas une valeur très respectée par une bonne partie de la gauche brésilienne de l'époque (*Idem, ibidem* et Rollemberg, 2003).

28 Parler d'une mémoire encadrée (Rousso, 1985, p. 73) de la dictature civile-militaire implique de parler d'un « travail d'encadrement », qui entraîne des processus d'organisation des souvenirs, de sélection de ce qui peut être dit ou non publiquement. Une telle opération « [...] doit satisfaire certaines exigences de justification » (Pollak, 1989, p. 9). Dans le cas étudié, les mémoires des victimes ont imposé, par exemple, la reconnaissance de l'existence de la torture. Mais les grands média ont fini par situer cette pratique à l'intérieur d'une « guerre sale », étrangère à la plus grande partie de la société brésilienne, une guerre livrée entre des militaires et de jeunes rebelles.

29 A l'encontre de cette interprétation, on trouve le combat de la Commission des Familles des Morts et Disparus Politiques, le Groupe « Torture Plus Jamais » et d'autres groupes de défense des droits de l'homme. Ces associations dénoncent depuis de nombreuses années la présence de tortionnaires à des postes gouvernementaux, la permanence de la torture comme forme d'interrogatoire dans les commissariats et la poursuite des formes les plus abrutissantes de l'entraînement dans les Forces Armées. Cependant elles cherchent surtout à établir la « vérité des faits » au sujet des morts et des disparus politiques : Qui les a tués ? Dans quelles circonstances ? Sur ordre de qui ? Où sont les corps ? En d'autres termes, elles insistent surtout sur la responsabilité du gouvernement et de la société par rapport aux victimes de la terreur d'État.

30 En 1995, le gouvernement fédéral, sous la présidence de Fernando Henrique Cardoso – lui-même exilé pendant le régime militaire –, a assumé à travers la Loi 9140 la responsabilité de la mort des disparus politiques et a garanti aux familles le droit à la connaissance des conditions de décès de leurs proches et le droit à une indemnisation afférente au décès. Le second article de cette loi explicitait ses intentions : « L'application des dispositions de cette loi et de tous ses effets seront orientés vers *le principe de réconciliation et de pacification nationale*, exprimé dans la [...] Loi de l'Amnistie. »

31 Mais les familles des disparus n'ont pas suivi cet appel et, en enquêtant sur les sévices subis par leurs proches, les membres des familles des victimes se sont transformés en détectives-historiens, recherchant en même temps des preuves juridiques et historiques susceptibles d'identifier les coupables et d'affiner la compréhension du passé récent du pays. D'après Suzana Lisboa (2004, p. 162-3) :

> « C'est aux familles que revenait la tâche ardue, exténuante et désespérante de rechercher, dans les rares documents auxquels elles ont eu accès, les preuves pour contester les versions de *suicides*, *accidents de la route* et *échanges de coups de feu*. [...] De manière solitaire, les familles ont analysé des documents, des bulletins

> d'expertise et d'autopsie, en tentant d'extraire, avec des lentilles et des loupes, les marques de torture sur les visages crispés par la mort, assumant finalement le rôle étrange et fondamental de *réécrire l'histoire de notre pays*. Les difficultés découlant de ce travail sont énormes, pas seulement en raison de l'ampleur de l'implication émotionnelle, mais parce que les principaux centres d'archives de répression n'ont pas été ouverts. »

32 Les dernières paroles de Lisboa montrent la posture paradoxale du gouvernement de Cardoso par rapport à l'éclaircissement des crimes de la dictature. D'un côté il a reconnu, sous la pression des familles, que les supposés disparus avaient été en réalité tués par des agents de la répression gouvernementale ; d'un autre côté, sous la pression des militaires, il a rendu difficile l'accès aux documents officiels de l'époque. Commençait alors ici un nouveau moment de la bataille des mémoires : la lutte pour l'ouverture des archives de la dictature[2].

33 En 2003, l'arrivée au pouvoir du président Luiz Inácio Lula da Silva, l'un des grands opposants au régime militaire qui a, de plus, fait entrer à des postes élevés de son gouvernement plusieurs anciens participants de la lutte armée, fit de nouveau des promesses aux combattants de ce conflit. Pourtant, le nouveau gouvernement n'a pas répondu à ces attentes (y compris celles des historiens) en n'abrogeant pas le décret qui définissait les règles de confidentialité.

34 Comme je l'ai souligné auparavant, les commémorations des 40 ans du coup d'État militaire, le 31 mars 2004, ont réactivé cette bataille déjà longue, mais en plus elles y ont ajouté d'autres éléments. Les mémoires qui ont alors émergé dans l'espace public ont donné des sens divers à cet événement, en montrant en même temps des images contrastées de la situation brésilienne actuelle, après plusieurs années de rétablissement de la démocratie.

35 Le message officiel de l'armée à propos de cet anniversaire, écrit par le général Francisco Roberto de Albuquerque, s'adressait au « jeune soldat » et opposait deux temporalités distinctes : les « temps modernes » d'« une République indépendante et libre, en perfectionnement constant, sur le chemin démocratique » et les « moments difficiles, comme ceux du 31 mars 1964 ». En ce qui concerne la date anniversaire, il ajoutait :

> « Soldat, libre de la vision déraisonnable, prends en compte l'importance de vivre dans une société dont les enfants ne sont pas divisés par les passions idéologiques et ne sont pas exposés aux inquiétudes du passé. Rassemble tes efforts pour faire, dans le présent, avec un travail intégré, le Brésil dont nous rêvons. Vois le 31 mars 1964 comme une page de notre histoire, avec le cœur libre de ressentiments. Rends hommage à ce fantastique peuple brésilien, exemple de gens pacificateurs, qui a conquis la cohabitation harmonieuse et recherche, optimiste, le bien commun » (*Informex*, 25/03/2004).

36 En d'autres termes, le « jeune soldat » est appelé à s'ancrer de manière ferme dans le présent, s'immuniser contre les « inquiétudes du passé » et placer le régime militaire dans un temps éloigné de son histoire, sans lien avec l'actualité. On lui enjoint de ne pas hériter des ressentiments des générations passées, mais seulement des « valeurs saines » d'un « peuple brésilien » uni dans le courage, l'optimisme, la dignité et surtout le goût pour la paix et l'harmonie.

37 Sur le même ton conciliateur et en misant de manière semblable sur les valeurs positives du « peuple brésilien », le président Lula a déclaré le 31 mars 2004 : « Nous devons regarder 1964 comme un épisode historique achevé. Le peuple brésilien a su dépasser l'autoritarisme et rétablir la démocratie. Il faut maintenant que les historiens fixent la juste mémoire des événements » (*Folha de Sao Paulo*, 01/04/2004, p. 14).

38 Dans les propos du président, on trouve l'écho de la mémoire telle qu'elle est cadrée par les médias au sujet de la dictature civile-militaire. Cette dernière aurait été complètement étrangère au « peuple brésilien », porteur de profondes convictions démocratiques et, finalement, elle aurait été vaincue par lui. « Achevée », elle n'aurait plus aucune relation avec la réalité actuelle du pays. Il incomberait aux historiens de « *fixer* » (et l'emploi de ce verbe est significatif) « la juste mémoire des événements », c'est-à-dire la « vérité des faits », en les immobilisant dans le passé, très loin des débats politiques du présent.

39 Ainsi, lors de l'anniversaire du coup d'État, aussi bien le président de gauche que les militaires ont choisi l'oubli comme forme de la réconciliation nationale. Par contre, les groupes de défense des droits de l'homme liés aux victimes de la dictature ont tenu à souligner les continuités entre le passé récent et le présent de la société brésilienne. Dans l'interview citée de Cecília Coimbra, on peut rencontrer divers exemples de cet effort, tel qu'il s'exprime dans les mots ci-dessous :

> « Ces types [les tortionnaires] doivent être jugés, ils ne peuvent pas se maintenir dans la situation dans laquelle ils se trouvent aujourd'hui. Ils restent impunis et récompensés, y compris en étant payés en dollars à l'étranger en tant qu'attachés militaires dans des ambassades et des consulats. De temps en temps on entend parler de l'un d'entre eux » (*Caros Amigos*, 11/2004, p. 32).

40 On observe donc généralement dans les récits évoqués le choc entre deux perspectives : l'une qui recherche le « refroidissement » des faits passés et leur fixation dans l'histoire, et l'autre qui, par les mécanismes propres à la mémoire, cherche à les maintenir « chauds » et les réactualise constamment. Comme le souligne Antoine Prost (2000, p. 5) :

> « La demande de mémoire comporte toujours une dimension affective : ce qui s'est passé, dont mémoire doit être gardée, est souvent une épreuve, un drame, une tragédie. Les cicatrices ne sont pas totalement refermées et la blessure reste vive. Évoquer alors un devoir de mémoire, c'est inviter la collectivité tout entière à partager une indignation, une révolte ou un deuil, et à les transformer en résolution. »

41 Quelle est la principale résolution demandée par les victimes de la dictature en 2004 ? Et encore : comment serait-il possible, après tant d'années, d'inviter la société brésilienne « tout entière » à partager l'indignation, la révolte et le deuil des victimes de la dictature ?

42 Au cours de 2004, la bataille des mémoires sur la dictature civile-militaire brésilienne engagée entre le gouvernement, les militaires et les victimes a eu comme axe central l'ouverture ou non des archives de la répression. Ces fonds – pas seulement par les documents qu'ils contiennent, mais aussi par la dimension symbolique de « secret » qui les accompagne – sont devenus le principal « lieu de mémoire » disputé par les participants de la querelle.

43 La question des archives a émergé avec force au mois d'octobre 2004, lorsque le journal *Correio Braziliense* a diffusé des photographies présumées de l'une des victimes les plus célèbres de la dictature : le journaliste Vladimir Herzog. Le 24 octobre 1975, des agents des services de renseignement du gouvernement convoquèrent « Vlado » – il était connu sous ce surnom – pour qu'il évoque ses liens avec le Parti Communiste. Le matin suivant, il s'est spontanément rendu à la caserne où siégeait la police politique. Sa déposition s'est transformée en une séance de torture qui a entraîné sa mort.

44 Les services de renseignement ont immédiatement diffusé la version du suicide. Toutefois, le crime a bouleversé l'opinion publique. Le Syndicat des Journalistes a organisé une cérémonie œcuménique à São Paulo, qui a réuni des centaines de personnes et s'est rapidement transformée en un acte de protestation contre la dictature. Le rabbin Henry Sobel a refusé de l'enterrer dans la partie du cimetière israélite réservée aux suicides. En 1978, la Justice a désigné l'État comme responsable de la torture et de la mort d'Herzog. En 1996, la Commission Spéciale des Disparus Politiques a conclu que le journaliste avait été assassiné et a accordé une indemnisation à la famille.

45 La photographie de Vlado diffusée par les agents de la répression – sur laquelle il apparaît pendu et à genoux – est devenue une icône de la résistance au régime militaire, constamment reproduite dans la presse, dans les livres et dans les expositions relatives à la période.

46 Les photos publiées par le journal *Correio Braziliense* sont censées montrer Herzog en prison, encore vivant, nu et dans une situation humiliante. Les images ont été remises à la Commission des Droits de l'Homme de la Chambre des Députés par un

ancien agent du service de renseignement de l'Armée, qui a affirmé qu'une grande quantité de documents produits par la répression avait été préservée et pourrait aider à éclaircir les morts de militants politiques (*O Sul*, 21/10/2004).

47 A partir de là, une controverse s'est développée mettant en cause l'authenticité des photos. Clarice, l'épouse d'Herzog, a confirmé : « Je suis sûre [que les photos sont authentiques]. Je connais mon mari. Son corps. Son expression. La courbe de ses lèvres. J'aimerais qu'elles ne le soient pas, mais je suis sûre qu'elles le sont. » L'expert Ricardo Molina, qui a examiné les photos à la demande du journal *Correio Braziliense*, s'est montré moins catégorique : « Il n'y a aucun facteur d'exclusion qui permette d'affirmer que la figure humaine sur les photos en question ne soit pas [...] Herzog. » De son côté, le parlementaire Fernando Gabeira, membre de la Commission des Droits de l'Homme de la Chambre des Députés, lui-même prisonnier pendant le régime militaire, a nié l'authenticité du matériel : « Jamais je n'ai vu quelqu'un nu avec la montre au poignet, parce que la montre était retirée pour que la personne perde la notion du temps. Cela me paraît absolument irréel, invraisemblable. » Le gouvernement a également déclaré que les photographies n'étaient pas celles de Vlado. Le secrétaire spécial aux Droits de l'Homme a demandé une expertise technique au service de renseignement brésilien. Peu de temps après, il a diffusé une note selon laquelle les photos étaient « le produit d'une enquête illégale menée pendant l'année 1974 par l'ancien service des renseignements généraux ». La presse a rapidement présenté la nouvelle identité de l'homme photographié : le père canadien Léopold D'Astous, qui a habité au Brésil pendant les années 1970 et a été persécuté par le gouvernement. Mais ce dernier a démenti les faits : « Je ne suis pas poilu [comme l'homme sur les photos] et en plus je n'ai pas de poils sur la poitrine. Je n'ai jamais utilisé non plus de montre de ce modèle et de cette taille. » Puis il est revenu en arrière et a admis avoir été la personne prise en photo (*Zero Hora*, 21/10/2004. p. 17 ; 22/10/2004. p. 24 et 23/10/2004. p. 12, et *Correio Do Povo*, 23/10/2004. p. 2). Finalement, face à tant d'opinions contradictoires (impliquant des témoins et des experts), les photos ont été entourées d'un climat de suspicion, ce qui a fragilisé leur statut de preuve. Quoi qu'il en soit, elles ont servi à raviver le débat sur les archives de la répression.

48 Quelque temps après la publication des images, l'Armée a produit une note officielle réaffirmant l'interprétation traditionnelle de l'institution au sujet du coup d'État militaire de 1964. Selon ce texte, à l'époque, « les mesures prises par les Forces Légales ont été une réponse légitime face à la violence de ceux qui ont refusé le dialogue, qui ont choisi le radicalisme et l'illégalité et ont pris l'initiative de prendre les armes et de pratiquer des actions criminelles ». Le texte poursuit : « Quant aux morts qui auraient eu lieu pendant les opérations, le ministère de la Défense tient à dire qu'il n'y a pas de documents historiques qui les prouvent, dans la mesure où les registres opérationnels de l'activité des services de renseignement de l'époque ont été détruits en vertu des mesures légales. » Enfin, la note reprend des arguments utilisés par les militaires dans la bataille des mémoires : « L'Armée brésilienne [...] montre une totale identité avec l'esprit de la Loi de l'Amnistie. [...] Pour cette raison, elle considère les faits comme une partie de l'histoire du Brésil. [...] Elle considère comme mesquine l'action de raviver l'esprit de revanche ou d'encourager des discussions stériles sur des conjonctures passées » (*Zero Hora*, 19/10/2004, p. 12).

49 Le ton du message n'a pas été du goût du président Lula, qui a exigé une rétractation du commandant de l'Armée. Il en a résulté une seconde note officielle avec des excuses pour la mort d'Herzog et la reconnaissance que le sujet n'avait pas été abordé de manière adéquate. Malgré tout, José Viegas, le ministre de la Défense, a déclaré à la presse : « Je n'ai aucune raison de remuer ces faits du passé. Ils appartiennent à l'histoire et doivent être analysés par des historiens [...] » (*Zero Hora*, 21/10/2004, p. 17). Pourtant, le problème n'est pas resté cantonné au passé, ni restreint au cercle des historiens. Au contraire, il est resté très présent, entraînant un malaise au niveau du gouvernement et des Forces Armées, et finalement la démission de Viegas du ministère.

50 Dans le sillage de la controverse, les groupes de défense des droits de l'homme ont gagné de l'audience dans la presse, en publiant leurs revendications. Le groupe « Torture Plus Jamais », par exemple, a affirmé qu'il prétendait commencer une

campagne au Brésil et à l'étranger afin de tirer au clair les cas de tortures policières et de morts d'opposants au régime militaire, comme dans le cas d'Herzog. Bien qu'ils reconnaissent la valeur – aussi bien en face de la justice que devant le « Tribunal de l'Histoire » – des dépositions des victimes, ces groupes ont vu dans l'ouverture des archives une façon de renforcer leur version du passé, en l'appuyant sur des preuves matérielles. En ce sens, Cecília Coimbra peut affirmer :

> « Même s'ils ont détruit [certains documents de la période], je crois qu'ils sont peu nombreux, parce que depuis que le groupe *Torture Plus Jamais* est apparu, en 1985, on évoque la question d'avoir une preuve des morts, de savoir ce quis'est passé, questions que les Mères de la Place de Mai posent : où, comment, quand, qui ? [...] C'est cela même : vous ne pouvez oublier et surmonter que si vous savez ce qui s'est passé » (*Caros Amigos*, 11/2004, p. 33).

51 Ayant recueilli ces demandes, le député Luiz Eduardo Greenhalgh a proposé la création d'une Commission Nationale de la Vérité chargée d'étudier de près les archives des organismes de sécurité, en justifiant la mesure à travers les mots suivants : « Il n'est pas possible de continuer avec des fantômes planant au-dessus de nos têtes. Les photos diffusées comme étant Herzog n'apportent qu'une certitude, celle que de temps en temps de nouveaux documents, de nouvelles photos vont surgir » (*O Sul*, 23/10/2004, p. 3).

52 Dans cette perspective, l'ouverture des archives permettrait de chasser certains fantômes qui hantent les citoyens brésiliens, des spectres nourris par les secrets soigneusement gardés par des institutions liées à la répression politique, en particulier les Forces Armées. La matérialité des documents permettrait ainsi de confirmer les témoignages des victimes de la terreur d'État, et garantirait leur victoire définitive dans la bataille des mémoires. Il s'agit donc, comme le signale Huyssen (2000, p. 16), de « [...] tentatives [...] pour créer des sphères publiques de mémoire "réelle" contre les politiques de l'oubli, promues par les régimes post-dictatoriaux, que ce soit à travers des réconciliations nationales et des amnisties officielles, ou à travers le silence répressif ».

53 Les moyens de communication ont investi dans la spectacularisation de cette controverse. La *Rede Globo*, par exemple – le plus grand réseau de télécommunications du pays et soutien notoire des gouvernements militaires –, a diffusé un programme sur l'assassinat de Vladimir Herzog. Sur quasiment une heure, des témoignages de proches, d'amis, de collègues de travail et de représentants de la société civile ont été présentés et entrecoupés de passages dans lesquels des acteurs faisaient une représentation dramatique de l'épisode. La « fiction » de la mise en scène s'est mélangée à la « vérité » des témoignages dans la construction d'une mémoire donnée sur les faits. À la fin de la transmission, une voix *off* annonçait que les tortionnaires du journaliste étaient déjà morts. Le message semblait être : il s'agit d'un cas très triste, mais définitivement situé dans le passé. Si l'on reprend avec d'autres mots Revel, Certeau et Julia (1989, p. 49) dans leur étude sur la culture populaire, on peut dire que l'on célèbre aujourd'hui « la beauté du mort » : Herzog est devenu un objet d'intérêt parce que son danger a été éliminé.

54 De son côté, le gouvernement fédéral s'est à nouveau comporté de manière ambiguë par rapport aux archives. Fin 2004, il a publié un décret réduisant le délai d'ouverture des documents officiels classés comme « confidentiels ». Il a cependant limité l'impact de cette décision légale à travers une « mesure provisoire », dispositif légal hiérarchiquement supérieur au décret ; en effet, dans la pratique, le « secret éternel » a été maintenu pour certains cas où il est jugé indispensable « à la sécurité de la société et de l'État ». Le décret a également créé la Commission d'Investigation et d'Analyse d'Informations Confidentielles, responsable de l'autorisation finale ouvrant l'accès des fonds au public.

55 Avec ces mesures, les fantômes du passé semblent être revenus pour hanter certains individus et groupes sociaux, car dans les jours qui ont suivi la première rencontre de la Commission, la presse a annoncé des tentatives de destruction de documents portant sur la répression gouvernementale suivant le coup d'État de 64 dans diverses régions du pays.

56 Cependant, il a également été annoncé que le président Lula avait autorisé le Secrétariat Spécial aux Droits de l'Homme à organiser à Brasília des « archives de l'intolérance » à partir de 2005. Ces archives réuniront des livres, des sources orales et des documents écrits qui évoquent les morts, les disparus et la torture dans le pays, et seront accessibles à l'ensemble de la population. Néanmoins, il n'y a pas encore d'informations concrètes sur cette initiative d'« archivage du trauma » qui pourrait compenser, d'une certaine manière, l'absence d'un espace funéraire si nécessaire pour entretenir la mémoire des victimes survivantes et des familles (Huyssen, 2000, p. 20). Reste à savoir si l'organisation de ces lieux de mémoire sera un moyen efficace pour que la société brésilienne « tout entière » partage la révolte et le deuil inhérent à de tels souvenirs ou si, au contraire, on court le risque d'une banalisation des mémoires sur la dictature.

57 A l'heure actuelle, on est toujours dans l'expectative quant aux formes nouvelles de cette bataille des mémoires inachevée et dont la poursuite, me semble-t-il, est en rapport étroit avec la destinée des archives de la répression.

58 Pour terminer, j'aimerais faire une très brève réflexion sur le rôle des historiens dans cette querelle. En fin de compte, leur habileté professionnelle a très souvent été évoquée dans les discours de mémoire reproduits au cours de cet article.

59 Du point de vue universitaire, on constate ces dernières années une prolifération des recherches historiques sur la dictature. Pourtant, au-delà des cercles universitaires, il me semble qu'en 2004, les historiens – au contraire du gouvernement, des militaires, des victimes et de leur famille – ne sont pas devenus protagonistes du débat public sur la dictature. Un exemple : le livre le plus commenté sur ce thème l'année dernière a été écrit par un journaliste, Elio Gaspari. Celui-ci a eu accès à des documents et à des entretiens inédits, qui lui ont permis d'élaborer un récit minutieux sur les faits de l'époque (Gaspari, 2002). Son ouvrage a eu une grande répercussion dans la presse et est devenu un best-seller, et ce en dépit des critiques plus ou moins féroces des historiens (Fico, 2004 et Maestri ; Jakoskind, 2003). On a pu écrire, par exemple, dans un article de presse, qu' « après l'ouvrage d'Elio Gaspari, les historiens devront réinventer leurs styles et leurs soins » (in Fico, 2004, p. 55).

60 Comme je l'ai souligné auparavant, selon les déclarations du président Lula, de l'ancien ministre Viegas et de quelques leaders militaires, il incomberait aux historiens de fixer le « juste lieu » – ou le « lieu véritable » – des faits passés à travers l'écriture de l'histoire. En ce qui concerne le régime militaire tout particulièrement, il devrait, grâce aux historiens, s'immobiliser dans les pages des livres d'histoire, de préférence comme une « page tournée », détachée du contexte actuel du pays, contexte caractérisé, pour certaines personnes, par une société réconciliée et une démocratie consolidée.

61 En ce qui concerne les victimes et les familles des victimes, les traumatismes incontestables vécus semblent conférer, en eux-mêmes, le statut de preuve à leurs récits : avoir vu et, plus encore, avoir senti « dans la peau » les souffrances infligées par les agents de la répression les autorise à assumer la fonction de réécrire l'histoire récente du pays.

62 Face à de telles positions, je vais conclure par quelques réflexions. La première, déjà classique et provenant de Marc Bloch (1997, p. 60-61), rappelle aux historiens l'erreur de considérer le présent comme « auto-intelligible », car cela serait supposer « [...] que les conditions humaines ont subi, dans l'intervalle d'une ou deux générations, un changement non seulement très rapide, mais aussi total [...]. C'est oublier la force d'inertie propre à tant de créations sociales ». La seconde, beaucoup plus récente, se réfère au rôle du témoignage. Sur ce sujet, Hartog et Revel (2001, p. 21) demandent : « Le témoin est-il une "source" ou une "voix" qu'il vaut mieux entendre "en direct" (*on line*), sans passer par la "médiation" de l'historien ? » Une réponse possible se trouve dans un autre texte d'Hartog : « L'historien ne commence à être comme historien qu'en s'exerçant à se détacher du témoin [...] avec tous les problèmes épistémologiques que pose cette opération. » Le débat sur ces problèmes épistémologiques aidera peut-être les historiens à trouver une position plus « juste » dans la bataille des mémoires relative à la dictature civile-militaire brésilienne.

Post-scriptum

63 Le 21 décembre 2005, les documents de l'ancien Service National d'Information, du Conseil de Sécurité National et de la Commission Générale d'Investigations – relatifs à la période de 1964 à 1990 – ont été transférés aux Archives Nationales de Brasília (avec une copie aux Archives Nationales de Rio de Janeiro). Les documents datant d'avant 1975 ne sont plus sous le sceau du secret et sont désormais tous disponibles. Ceux des années suivantes dépendent de l'expiration du délai de confidentialité : 20 ans pour les documents classés secrets et 30 ans pour les ultra-secrets. Cependant, seules les personnes directement concernées par ces papiers (d'avant 1975), dont le nom ou celui de leur conjoint, ascendants ou descendants figurent dans les archives, peuvent consulter ces archives sans restriction. Les chercheurs doivent demander une autorisation des personnes citées sur les documents.

64 Lors de l'annonce du transfert, Dilma Rousseff, ministre-chef du Secrétariat Général de la Présidence de la République et ancienne prisonnière politique, a pleuré et fait part de son émotion : « Les documents ne sont plus aux services secrets, et à partir de maintenant ils font partie de l'histoire du pays » (Journal *Zero Hora* du 22/12/2005, p. 6).

Bibliographie

– Biz, Osvaldo (org). *Sessenta e quatro : para não esquecer*. Porto Alegre, Literalis, 2004.

– Bloch, Marc. *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*. Paris, Armand Colin, 1997.

– Cardoso, Lucileide Costa. « Construindo a memória do regime de 64 ». *Revista Brasileira de História – Brasil, 1954-1964*. São Paulo, ANPUH-Marco Zero, vol. 14, no 27, 1994.

– Carta Capital, Ano XI, n° 308, 15 septembre 2004.

– Coimbra, Cecília. « A caixa preta da ditadura ». *Caros Amigos*, Ano VIII, n° 92, novembre 2004.

– Fico, Carlos. *Além do golpe : versões e controvérsias sobre 1964 e a ditadura militar*. Rio de Janeiro, Record, 2004.

– Gaspari, Elio. *A ditadura envergonhada*. São Paulo, Companhia das Letras, 2002.

– Gomes, Ângela de Castro (org.). *Escrita de si, escrita da História*. Rio de Janeiro, FGV, 2004.

– Hartog, François et Revel, Jacques (sous la direction de). *Les usages politiques du passé*. Paris, Édition de l'EHESS, 2001.

– Hartog, François. « L'historien et la conjoncture historiographique ». *Le Débat, histoire, politique, société*. Paris, Gallimard, n° 102, novembre-décembre 1998.

– Hartog, François. « Temps et histoire. Comment écrire l'histoire de France ? », *Annales HSS*, no 6, novembre-décembre 1995.
DOI : 10.3406/ahess.1995.279428

– Huyssen, Andreas. *Seduzidos pela memória : arquitetura, monumentos, mídia*. Rio de Janeiro, Aeroplano, 2000.

– Informex « A palavra oficial do exército », n° 11, 25/03/2004. http ://observatorio.ultimosegundo.ig.com.br/artigos/al140520032.htm - Consulté le 9/01/2005.

– Journaux : *Correio do Povo* (Porto Alegre), *Folha de São Paulo* (São Paulo), *Folha Online* (São Paulo), *O Sul* (Porto Alegre), *Zero Hora* (Porto Alegre).

– Lisboa, Suzana. « Seria chover no molhado, se o molhado não fosse sangue... ». In : BIZ, Osvaldo (org). *Sessenta e quatro : para não esquecer*. Porto Alegre, Literalis, 2004.

– Maestri, Mário et Jakobskind, Mário Augusto. « As ilusões armadas. A historiografia envergonhada ». *Observatório da Imprensa*. Matérias – 14/05/2003. http ://observatorio. ultimosegundo. ig. com. br/artigos/al140520032.htm – Consulté le 6/01/2005.

– Martins Filho, João Roberto, « A guerra da memória. A ditadura militar nos depoimentos de militantes e militares ». *Varia História*. Belo Horizonte, UFMG, n° 28, décembre 2002.

– Nora, Pierre. « La loi de la mémoire » *Le Débat, histoire, politique, société*. Paris, Gallimard, n° 78, janvier-février 1994.

– Pollak Michel, « Memória, esquecimento, silêncio ». *Estudos Históricos*. Rio de Janeiro, CPDOC/FGV, 1989.

– Prost, Antoine. « Comment l'Histoire fait-elle l'historien ? » *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 65, janvier-mars, 2000.

– Reis, Daniel Aarão. *Ditadura militar, esquerdas e sociedade*. Rio de Janeiro, Jorge Zahar, 2000.

– Revel, Jacques ; De Certeau, Michel et Julia, Dominique. « A beleza do morto : o conceito de 'cultura popular' » dans Revel, Jacques. *A invenção da sociedade*. Lisbonne/Rio de Janeiro : Difel/Bertrand Brasil, 1989.

– Ricoeur, Paul. *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris, Seuil, 2000.

– Rollemberg, Denise. « Esquerdas revolucionárias e luta armada ». In Ferrera, Jorge et Delgado, Lucilia de Almeida Neves (org). *O tempo da ditadura : regime militar e movimentos sociais em fins do século XX*. Rio de Janeiro, Civilização Brasileira, 2003.

– Rousso, Henry. « Vichy, le grand fossé ». *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 5, 1985.
DOI : 10.3406/xxs.1985.1115

– Taavares, Flávio. *Memórias do esquecimento*. São Paulo, Globo, 1999.

– Valensi, Lucette. « Histoire nationale, histoire monumentale ». *Les lieux de mémoire* (note critique). *Annales HSS*, n° 6, novembre-décembre 1995.

Notes

1 Le contenu de ce texte a été présenté sous une forme orale dans le cadre du séminaire « Les usages politiques du passé », dirigé par Sabina Loriga et Jacques Revel à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (Paris, France), en février 2004. Je remercie vivement ces professeurs pour leur invitation et leurs commentaires.

2 À la fin de son second mandat, en 2002, Cardoso a en effet prorogé les délais de confidentialité pour les documents officiels, en les établissant à 10 ans pour les « documents réservés », à 20 ans pour les « confidentiels », à 30 ans pour les « secrets » et à 50 ans pour les « ultra-secrets », ces derniers pouvant être renouvelés pour un temps indéterminé.

Pour citer cet article

Référence papier
Benito Bisso-Schmidt, « « Années de plomb » : la bataille des mémoires sur la dictature civile-militaire au Brésil », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 99 | 2006, 85-102.

Référence électronique
Benito Bisso-Schmidt, « « Années de plomb » : la bataille des mémoires sur la dictature civile-militaire au Brésil », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* [En ligne], 99 | 2006, mis en ligne le 01 avril 2009, consulté le 20 novembre 2018. URL : http://journals.openedition.org/chrhc/807

Auteur

Benito Bisso-Schmidt
Professeur du Département d'Histoire de l'Université fédérale du Rio Grande

Droits d'auteur

Les contenus des *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.